

## Principales Conclusions – Rapport 2017 de l’Observatoire des mines

Vingt ans après sa négociation et sa signature, le Traité d’interdiction des mines continue d’être un formidable succès qui contribue à sauver des vies. Le rapport 2017 de l’Observatoire des mines (*Landmine Monitor 2017*) détaille les progrès réalisés pour atteindre un monde exempt de mines, avec 162 pays qui mettent en œuvre le Traité d’interdiction des mines, alors que la plupart des 35 pays demeurant en dehors se conforment à ses dispositions principales. Un petit nombre d’États et de groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel, dont des mines improvisées, ce qui a contribué à un nombre très élevé de victimes enregistrées en 2016. Plusieurs pays continuent de déminer leurs zones contaminées par les mines, et l’assistance internationale à l’action contre les mines a augmenté en 2016. Cependant très peu d’États parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage, et le soutien pour les victimes demeure inadéquat.



### Utilisation

Au cours de l’année écoulée, l’Observatoire des mines a pu confirmer l’utilisation nouvelle de mines antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar et de la Syrie, tous deux États non parties au Traité d’interdiction des mines.

- Des mines antipersonnel ont été utilisées par les forces gouvernementales du Myanmar au cours des 20 dernières années, et par les forces gouvernementales syriennes depuis 2012.
- Il n’y a eu aucune allégation de nouvelle utilisation de mines antipersonnel par des États parties au Traité d’interdiction des mines au cours de la période étudiée.

Les groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins neuf pays, dont les États parties suivants : l’Afghanistan, l’Irak, le Nigeria, l’Ukraine, et le Yémen.

- Pour la première fois depuis que l’Observatoire des mines a commencé à publier des rapports en 1999, il n’y a pas eu d’utilisation nouvelle de mines antipersonnel par des groupes armés non-étatiques en Colombie.
- L’utilisation intensive de mines improvisées par l’État islamique a entraîné de nouvelles victimes et contamination.

### Victimes

2016 a totalisé, pour la seconde année consécutive, le plus grand nombre de personnes tuées ou blessées par des mines—notamment de type improvisé qui agissent principalement comme des mines antipersonnel, des restes d’armes à sous-munitions, et d’autres restes explosifs de guerre.

- En 2016, l’Observatoire des mines a recensé 8 605 victimes de mines ou de restes explosifs de guerre, dont au moins 2 089 ont été tuées.
- Ce total important est principalement dû au nombre de victimes recensées dans les conflits armés en Afghanistan, en Libye, en Ukraine, et au Yémen. La collecte de données précises pour les conflits en cours demeure néanmoins difficile.
- Après la forte augmentation de 2015, le total de victimes en 2016 représente le total annuel de victimes enregistrées le plus important de ceux rapportés par l’Observatoire

des mines depuis 1999 (9 228), le plus grand nombre d'enfant jamais rapporté parmi les victimes, et le total annuel de victimes de mines improvisées le plus élevé. En 2016, des victimes ont été identifiées dans 52 États et quatre autres territoires, dont 35 États parties au Traité d'interdiction des mines.

- La grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre recensées dont le statut était connu était des civils (78%), ce qui est un niveau comparable à ceux des trois années précédentes.
- En 2016, les enfants représentaient 42% de toutes les victimes civiles dont l'âge était connu.
- Les victimes de sexe féminin représentaient 16% du nombre total de victimes dont le sexe était connu, une légère augmentation par rapport à 2015 et aux années récentes.
- Depuis que l'Observatoire des mines a commencé à documenter le nombre de victimes en 1999, plus de 110 000 victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont été recensées, dont 80 000 survivants.

### **Contamination et déminage**

En novembre 2017, 61 États et autres territoires sont contaminés par des mines antipersonnel :

- Cela comprend 33 États parties au Traité d'interdiction des mines, 24 États non parties au traité, et quatre autres territoires.
- L'Algérie a déclaré avoir achevé le déminage de son territoire en février 2017. Le Mozambique qui avait déclaré l'achèvement de ses opérations de déminage en 2015 mais qui avait par la suite identifié une contamination par des mines antipersonnel précédemment inconnue en 2016 et 2017, a complété le déminage de son territoire en mai 2017.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel (correspondante à une contamination totale supérieure à 100 km<sup>2</sup> par pays) est présumée en Afghanistan, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Irak, au Tchad, en Thaïlande, et en Turquie.

Environ 170 km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminées en 2016, environ le même total qu'en 2015.

- En 2016, plus de 232 000 mines antipersonnel et quelques 29 000 mines antivéhicule ont été détruites. Cela représente une augmentation considérable par rapport aux résultats de 2015.
- La plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Afghanistan, en Croatie, en Irak, et au Cambodge, qui ont comptabilisé plus de 83% du déminage rapporté.
- Au cours des cinq dernières années (2012-2016), environ 927 km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminées. Approximativement 1,1 millions de mines antipersonnel et plus de 68 000 mines antivéhicule ont été détruites dans le cadre d'opérations de déminage.

Vingt-huit États parties, un État non partie, et un autre territoire ont achevé le déminage de toutes les zones minées sur leur territoire depuis que le Traité d'interdiction est entré en vigueur en 1999.

- Un État, l'Ukraine, est en violation de l'article 5 du Traité d'interdiction des mines en n'ayant pas respecté sa date butoir pour procéder au déminage avant le 1er juin 2016, sans avoir demandé et obtenu une prolongation de son délai.
- La Jordanie et le Nigéria, où une contamination par des mines antipersonnel a été identifiée, devraient déclarer qu'ils ont des obligations en vertu de l'article 5 et demander une nouvelle date butoir pour compléter le déminage.

- Trois États parties ont obtenu des prolongations de leurs délais pour procéder au déminage lors de la Quinzième Assemblée des États parties en 2016 : l'Équateur, le Niger, et le Pérou. Cinq États parties ont déposé une demande de prolongation en 2017, en attente d'approbation lors de la Seizième Assemblée des États parties : l'Angola, l'Équateur, l'Irak, la Thaïlande, et le Zimbabwe.
- Seuls quatre États parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage tels que prévus par le traité : le Chili, la Mauritanie, le Pérou, et la République démocratique du Congo.

### **Soutien à l'action contre les mines**

En 2016, les donateurs et les États contaminés ont contribué environ 564,5 millions de dollars américains dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines, une augmentation de 39,3 millions de dollars par rapport à 2015 (7%).

Trente-deux donateurs ont contribué 479,5 millions de dollars en **assistance internationale** pour l'action contre les mines dans 40 États et trois autres territoires. Cela représente une augmentation d'environ 85,5 millions (22%) par rapport à 2015.

Onze États affectés ont rapporté avoir contribué 85,0 millions de dollars pour le **soutien national** de leur programme d'action contre les mines, soit une diminution de 46,2 millions de dollars (35%) par rapport à 2015. Plus de \$35 millions de cette diminution s'est produite dans un pays, l'Angola.

Après trois ans de diminution du soutien (une diminution de 26% entre 2012 et 2015), le total de l'assistance internationale en 2016 correspond au troisième niveau le plus élevé de cette décennie, après les 498,9 millions de dollars contribués en 2012, et les 480,4 millions de 2010.

- Les cinq plus grands contributeurs à l'action contre les mines—les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, l'Allemagne et la Norvège—ont représenté 70% de l'ensemble des financements internationaux, avec un total de 335,6 millions de dollars.
- Vingt donateurs ont augmenté leurs financements en 2016, notamment l'Union européenne et l'Allemagne qui représentent 64% (55 millions) de la hausse globale.
- Les cinq plus grands bénéficiaires de l'aide internationale—l'Irak, l'Afghanistan, la Croatie, le Cambodge, et la République démocratique populaire lao—ont reçu 258,7 millions de dollars, soit 54% des contributions internationales en 2016.
- L'Iraq a reçu plus de financements que n'importe quel autre pays et du plus grand nombre de donateurs.

### **Assistance aux victimes**

En 2016–2017, la plupart des États parties au Traité d'interdiction des mines avec un nombre considérable de victimes de mines ont souffert d'un manque de ressources adéquates pour remplir les engagements prévus dans le cadre du Plan d'Action de Maputo 2014-2019. Les conclusions rapportées ci-dessous concernent les 31 États parties avec un nombre important de victimes de mines :

- Alors qu'environ deux-tiers des États parties ont des mécanismes de coordination, des représentants de survivants ont participé dans seulement 17 des processus de coordination parmi ces 20 États parties ; et encore cela n'a pas souvent abouti à ce que leurs contributions soient prises en considération.

- Les États parties doivent encore démontrer ce qu'ils font pour améliorer la capacité des organisations de survivants et pour améliorer leur participation effective dans tous les sujets pertinents.
- Dans beaucoup d'États et régions, les installations qui fournissent les services de réhabilitation étaient limitées, souvent non-disponibles dans toutes les zones reculées où elles étaient nécessaires, et parfois trop coûteuses. Cependant, la construction de plusieurs centres orthopédiques indispensables a été rapportée en 2016-2017.
- L'accès à l'emploi, à la formation, et à d'autres activités créatrices de revenus a été réduit de façon visible dans de nombreux États parties au cours des dernières années, créant des manques importants là où des opportunités génératrices de moyens de subsistance étaient les plus nécessaires.

### **Destruction des stocks, production et transfert**

Collectivement, les États parties ont détruit plus de 53 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 2,2 millions en 2016.

- Le Belarus a achevé la destruction de ses stocks en avril 2017, après avoir été en violation du traité depuis 2008.
- Pas moins de 31 des 35 États non parties au Traité d'interdiction des mines stockent des mines antipersonnel.
- En 1999, les États ont stocké environ 160 millions de mines antipersonnel, aujourd'hui le total global doit être inférieur à 50 millions.
- Il a été rapporté que les groupes armés non-étatiques et les groupes criminels en Afghanistan, en Inde, en Irak, en Libye, au Myanmar, au Népal, au Pakistan, en Syrie, en Ukraine, au Yémen, et au Sahara occidental, possèdent des stocks.

Quatre-vingt-six États parties ont déclaré qu'ils ne conservaient pas de mines antipersonnel, dont 34 États qui ont stocké des mines antipersonnel par le passé.

- En Septembre 2017, l'Algérie a détruit les 5 970 mines antipersonnel qu'elle conservait à des fins d'entraînement après avoir achevé son programme de déminage.

Quarante-et-un États ont mis fin à la production de mines antipersonnel, dont quatre qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction des mines : l'Égypte, les États-Unis, Israël, et le Népal.

- Onze États se réservent le droit de produire des mines antipersonnel, ce qui reste inchangé par rapport au rapport précédent : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam.
- Alors que la plupart de ces pays ne sont pas considérés comme des producteurs actifs de mines, de nouveaux renseignements ont émergé concernant une production active de mines en Inde.

L'utilisation de mines antipersonnel manufacturées dans les conflits en Ukraine et au Yémen, où les stocks déclarés ont été détruits, indique qu'il existe des transferts qui ont lieu soit en interne entre les acteurs, soit avec des sources externes à ces pays.

- Des compagnies égyptiennes et indiennes ont exposé des brochures de vente pour des mines antipersonnel, ou des composants de mines, lors d'une foire internationale aux armements en février 2017 à Abou Dhabi.
- Au moins neuf États non parties au Traité d'interdiction des mines ont des moratoriums formels concernant l'export de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Pakistan, la Russie, et Singapour.

## **Respect du traité**

En général, la mise en œuvre et le respect du Traité d'interdiction des mines par les États parties ont été excellents. Les obligations principales ont en grande partie été respectées, et lorsque des ambiguïtés sont apparues elles ont été traitées de façon satisfaisante. Cependant, il demeure des inquiétudes concernant le respect du traité pour un petit nombre de sujets.

- Un état, l'Ukraine, est en violation de l'article 5 du Traité d'interdiction des mines pour avoir dépassé sa date butoir du 1er juin 2016 pour le déminage sans avoir demandé ou obtenu une prolongation.
- Le Yémen a précédemment confirmé que ses forces armées avaient violé le traité en utilisant des mines antipersonnel en 2011. Les enquêtes étaient toujours en cours en novembre 2017.
- La Grèce et l'Ukraine ont dépassé leurs délais pour compléter la destruction de leurs stocks. L'Ukraine doit encore détruire 4,9 millions de mines antipersonnel, alors que la Grèce doit encore en détruire 643 267.
- Un total de 71 États parties ont rapporté qu'ils conservent des mines antipersonnel à des fins de recherche et d'entraînement, parmi lesquels 37 États qui conservent plus de 1 000 mines. La Finlande, la Turquie, et le Bangladesh conservent plus de 12 000 mines chacun.
- Seulement 48% des États parties ont envoyé leurs rapports annuels pour l'année 2016, une légère augmentation par rapport à l'année précédente (45%). Un total de 83 États parties n'ont pas soumis de rapport pour l'année 2016. Seulement un État partie n'a pas présenté son rapport initial : Tuvalu (dont la date de soumission était le 28 août 2012).